

X. Y. ZEP

BULLETIN DU CENTRE ALAIN SAVARY

octobre 2000 (4 numéros par an)

n^{os} 8/9

SOMMAIRE

Éditorial

Zoom

Le suivi et l'accompagnement des équipes de ZEP/REP

Recherche

Enseignants et chercheurs, une double coopération à construire

Boussole

Brèves

- Dernières publications
- Actes
- Colloques

Dossiers

- Aides-éducateurs et professionnalité enseignante
- Professionnalité et « manière d'être au métier »
- Les ambiguïtés d'une politique de « proximité »

- En contrepoint Situations de travail et formation des emplois-jeunes

CE numéro d'*X. Y. ZEP* est un numéro double, dont nous avons choisi de consacrer le dossier central – dix pages, quatre articles – au thème des aides-éducateurs. Le lecteur y trouvera des éléments d'analyse des tâches et activités confiées aux aides-éducateurs dans différents types d'établissement, envisagées à la fois pour ce qu'elles disent des logiques de fonctionnement de ces établissements et des enjeux et difficultés du processus de professionnalisation des jeunes qui les mettent en œuvre. En contrepoint à ces éléments de réflexion, on trouvera également d'autres analyses, plus générales, portant sur les processus de mobilisation professionnelle et les « manières d'être au métier » des acteurs du système éducatif exerçant en milieux difficiles, et sur les enjeux et difficultés de la formation, de la reconnaissance et de la validation des acquis professionnels des emplois-jeunes employés dans d'autres secteurs que l'Éducation nationale. Au total, nous nous sommes efforcés de présenter au lecteur un panorama aussi large que possible des problèmes et questions soulevés par l'introduction des aides-éducateurs dans notre système éducatif, sans parler ici des controverses que soulèvent par exemple le statut de droit privé du contrat qui régit ces emplois, ou leur rémunération au niveau du SMIC, quels que soient les diplômes des personnes concernées et la nature des tâches qui leur sont confiées.

Chacun pourra juger de l'opportunité d'un tel choix à la lecture des articles qui composent ce dossier. Mais sans doute n'est-il pas inutile en préalable de rappeler quelques données statistiques sur le dispositif mis en place, les établissements et les personnes concernés¹.

Au 1^{er} janvier 2000, 64 400 emplois-jeunes étaient alloués aux écoles, collèges et lycées, dont 10 % dans chacune des académies de Créteil et de Lille, et 7,5 % dans l'académie de Versailles. L'ensemble représente une dotation de 0,5 aide-éducateur pour 100 élèves, mais ce ratio varie d'une académie à l'autre : il va de 1,5 aide-éducateur pour 100 élèves en Corse, 0,9 dans les départements d'outre-mer, 0,8 et 0,7 dans les académies de Créteil et de Lille, jusqu'à 0,3 dans les académies de Nantes, Rennes et Paris. 57 % de ces aides-éducateurs travaillaient dans le premier degré (dont 9 % en école maternelle) contre 28 % en collège et 14 % en lycée (dont 6 % en lycée professionnel). Au total, en étaient dotés : 30 % des écoles, dont 57 % des écoles situées en ZEP ; 86 % des collèges, dont 98 % des collèges ZEP ; 76 % des lycées, dont 90 % des lycées situés en ZEP. La dotation moyenne était de 2 aides-éducateurs par école (2,4 en ZEP), 3,4 par collège (5,8 en ZEP) et 3,3 par lycée (4,5 en ZEP). Néanmoins, le rapport entre les effectifs d'élèves et la dotation en postes d'aides-éducateurs était à l'avantage des écoles qui disposaient de 1,6 aide-éducateur pour 100 élèves contre 0,7 dans les collèges et lycées professionnels, et 0,4 dans les lycées d'enseignement général et technologique.

(suite p. 14)

1. Les données qui suivent sont tirées des *Notes d'Information* n° 00.16, 00.24 et 00.37 (juin, juillet et octobre 2000) de la Direction de la programmation et du développement.